

Allocation automobile / Mise à jour des taux de remboursement 2013 MÉMORANDUM

La Ville de Montréal
c'est tout un monde



Direction dotation, main-d'œuvre et rémunération des cadres

Le 27 mars 2013

1. Objectif

Ce mémorandum précise les nouveaux taux d'allocation pour utilisation d'automobile personnelle balisés par l'encadrement C-OG-SCH-D-12-001 *Allocation pour utilisation d'automobile personnelle (DIRECTIVE)*.

2. Modalités d'application

Selon les ententes négociées et les conditions et avantages entérinées par le comité exécutif et conformément à la formule d'indexation prévue à l'article 4.18 de l'encadrement, les taux d'allocation pour utilisation d'automobile personnelle suivants sont en vigueur à compter du 1er mai 2013 :

Taux mensuels en vigueur du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014

Types d'allocation	Au 1^{er} mai 2012	Au 1^{er} mai 2013
<i>Montant de base – Cadres de direction</i>	273 \$	281 \$
<i>Montant de base – Autres catégories d'employés</i>	189 \$	195 \$
<i>Montant de base pour mise en disponibilité du véhicule*</i>	237 \$	244 \$
<i>Kilométrage : plus de 160 km à 320 km</i>	0,55 \$	0,57 \$
<i>Kilométrage : plus de 320 km à 1 280 km</i>	0,46 \$	0,47 \$
<i>Kilométrage : plus de 1 280 km</i>	0,37 \$	0,38 \$

***Précisions sur le montant accordé pour la mise en disponibilité du véhicule**

Les employés cols blancs, architectes et contremaîtres syndiqués qui bénéficient d'un montant accordé pour la mise en disponibilité de leur véhicule verront le montant mensuel de leur allocation majoré à 244 \$.